



Commune de Rully
5 Place de la Mairie

71150 RULLY

ARRÊTÉ DU MAIRE V76/2025

Empiètement sur chaussée

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 23.07.2025 de Monsieur MOUCHOUX Vincent, représentant l'entreprise ATU-GUINOT TP MONTCHANIN concernant des travaux de remise à la cote d'un tampon EU – rue des Buis 71150 RULLY.

Considérant que les travaux empiètent temporairement sur le domaine public, rue des Buis – 71150 RULLY.

ARRÊTE

Article 1 : Les travaux auront lieu le 25/07/2025.

Article 2 : La circulation sera limitée à 30 km/heure à l'emplacement des travaux, rue des Buis– 71150 RULLY durant cette période.

Article 3 : Des panneaux indiquant ces interdictions seront mis en place par le pétitionnaire.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché de manière visible au droit du chantier avant et pendant toute la durée de l'exécution du chantier.

Article 5 : Le pétitionnaire, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter le présent arrêté.

Fait à RULLY
Le 23 juillet 2025
L'adjoint délégué
Alain RICHARD



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.